Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 12 OCTOBRE 2022

Une réunion du CHSCT s'est tenue le 12 octobre 2022 sous la Présidence de Mme DESBOIS, DDFIP22. Il s'agissait probablement du dernier CHS-CT, la loi de transformation de la Fonction Publique ayant supprimé cette instance : la santé et sécurité au travail relèveront désormais d'une « formation spécialisée » rattachée au CSA.

Avant que les organisations syndicales ne lisent les liminaires, le secrétaire animateur a fait procéder à l'élection d'un nouveau secrétaire parmi les représentants des délégués CHS-CT (élection prévue en point 2 de l'ordre du jour). Stéphanie BOUVIER (Solidaires) a été élue à l'unanimité

Puis FO DGFIP et Solidaires ont lu une déclaration liminaire. Vous trouverez notre déclaration en pièce jointe

La Directrice a indiqué qu'elle ne répondrait pas sur les points concernant les sujets de politique nationale ; elle ne répond que sur les points relevant du niveau local. Suite à toutes les restructurations opérées, la Directrice indique qu'un peu de recul doit être pris, que des groupes de travail devraient être mis en place et que des audits seraient diligentés pour faire un bilan des services ayant fait l'objet de réorganisations.

Concernant la demande FO DGFiP de maintien d'un budget dédié à la « formation spécialisée », la Direction a répondu être en attente du futur Règlement Intérieur de la nouvelle instance. Elle ne peut donc se prononcer sur ce point.

Concernant les points à l'ordre du jour :

1/ Approbation du relevé de décision du 03 mai 2022

Le relevé des décisions de la séance du 03/05/2022 a été adopté.

3/ Présentation de la partie juridique du fonctionnement du CSA (avec intervention de l'ISST)

Le CHS-CT va être remplacé par une « formation spécialisée » rattachée au CSA, qui sera compétente pour en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Les titulaires des « formations spécialisées » seront obligatoirement les titulaires ou les suppléants des CSA ; seuls les suppléants pourront être librement désignés par les organisations syndicales. Cela contribue à limiter le nombre de représentants syndicaux, représentants sur lesquels reposera une charge plus importante.

Cette instance est mise en place dans la précipitation. En effet ni la circulaire guide de la DGAFP ni le Règlement Intérieur ne sont parus.

4/ Rapport annuel de la médecine du travail (présentation par le médecin du travail)

Le Docteur Lorin nous a fait une présentation de son rapport annuel 2021. L'activité a été fortement axée sur la gestion des cas en lien avec la situation sanitaire Covid :

- augmentation des sollicitations en lien avec le Covid : cas positifs, cas contact

- augmentation des sollicitations en lien avec la vulnérabilité des agents (demande de télétravail)

- visites de postes limitées en 2020 et 2021

FO DGFiP a demandé au Dr Lorin s'il y a une augmentation des cas de souffrance au travail, ce à quoi le médecin a répondu par l'affirmative. Concernant en particulier le télétravail, il constate un impact psychologique, notamment des difficultés à revenir au travail. **Sur ce point, il a ajouté que le dispositif agent vulnérable se terminera au 31/01/2023.**

Concernant les demandes de prise en charge de consultations psychologiques, les agents peuvent bénéficier de :

- 3 consultations par an (nombre qui peut être porté à 5) prescrites par le médecin du travail.

- 8 consultations prescrites par le médecin traitant

- 3 consultations supplémentaires prises en charge par la MGEFI

L'assistante de prévention a rappelé que des formations financées par le CHS-CT existent (lâcher-prise, burn out…) mais sont peu demandées.

5/ Point d'étape sur la situation du site de Lamballe vis-à-vis de l'exposition au radon

M. PEILLOUX a rappelé qu'une campagne de mesure a été effectuée en 2021 et que les taux relevés étaient légèrement inférieurs au seuil de 300 bq/m³. Cependant un capteur mobile installé au rez-de-chaussée du bâtiment indique des taux bien supérieurs. C'est pourquoi une nouvelle campagne de mesures sera effectuée en fin d'année 2022. En attendant 2 agents ont été déplacés, pour qu'ils ne soient plus dans la zone la plus concentrée en radon.

Le propriétaire des locaux (Lamballe Terre et mer) va inscrire dans son budget 2023 les travaux suivants : installation d'un réseau d'insufflation d'air, et réfection complète des sanitaires du rez-de-chaussée. En effet ceux-ci ont fait l'objet d'un dégât des eaux et sont à ce jour inutilisables.

Compte tenu des divers problèmes de ce bâtiment (radon, humidité, exiguïté du local de restauration, rats), il a été décidé :

- une visite du site par les membres du CHS-CT, et ce en présence de membres de la Direction

- l'étude de la possibilité d'intégrer de nouveaux locaux dans Lamballe

6/ Examen des points obligatoires : registre santé et sécurité au travail, fiches de signalement et fiches d'accident, exercice incendie.

Pour rappel, le contenu de ces fiches reste confidentiel. Toutefois, l'analyse des fiches accidents de services fait ressortir que quelques aménagements doivent être effectués. C'est notamment le cas à la sortie « voiture » du parking Abbé Garnier où la barrière s'est abaissée sur un agent sortant à pied du parking. Il sera effectué prochainement un marquage au sol à destination des piétons et cyclistes.

En raison des travaux réalisés sur le site de Guingamp, le plan d'évacuation incendie va être actualisé.

Il est envisagé de proposer des formations anti-intrusion.

7/ Budget

- budget 2022

Le budget alloué pour l'année 2022 s'élève à 85 096€. Il est presque intégralement utilisé.

Il a été consacré à la formation aux gestes qui sauvent, aux matériels sur préconisation du Médecin du travail, aux formations gestes et postures et aux formations en lien avec les risques psycho-sociaux (lâcher-prise, du stress au burn-out, gestion des conflits, l'assertivité), achat de stores et de masques FFP2...

8/ Point d'information oral sur l'avancement d'une démarche de médiation

Une démarche de médiation a été engagée dans un service de la DDFiP. Elle est terminée. La Direction va étudier des pistes d'actions à mener en lien avec le contenu de l'accord de médiation

adressé par le service à la Direction.

L'assistante sociale propose de remobiliser la médiatrice pour effectuer des bilans à 3 mois, 6 mois afin d'évaluer la situation du service, notamment au regard des mesures prises par la Direction.

9/ Questions diverses :

→ **Vélos électriques :** M PEILLOUX a indiqué que les vélos électriques peuvent être utilisés pour les trajets professionnels, mais également pour les trajets domicile-travail.

La Division BIL est en attente de précisions de la Centrale concernant les modalités d'usage de ces vélos.

→ **température/chauffage** :
Les locaux doivent être mis en chauffe semaines 41 et 42. Selon les consignes de la DG, la température moyenne sera de 19°. Cela étant, si une température inférieure est constatée, il conviendra de prendre l'attache de la Direction (ppr.logistique) pour trouver une solution. En effet la Direction a rappelé que l'usage de chauffages d'appoint appartenant aux agents est prohibé.

A ce sujet FO DGFiP a évoqué la situation des bureaux du Pôle Gestion Fiscale et demandé que la porte d'accès au sas soit remise en place. En effet, depuis qu'elle a été enlevée, les collègues subissent le froid provenant de la cage d'escalier.

→ **Le restaurant administratif de Dinan** devrait rouvrir en décembre ou janvier. Si pour des raisons d'équilibre financier, des extérieurs devaient y être admis, il sera nécessaire de réaliser des investissements pour sécuriser le cheminement de ces personnes.

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Laurent LASSON (PCRP SAINT BRIEUC)
Nicole BURLOT (PCE SAINT BRIEUC)